

# Bulletin Municipal



**Janvier 2025**

## Conseil Municipal du 25 Janvier 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Bruno MASSIAS JURIEEN de LA GRAVIÈRE, Maire.

Présents : Mme Gabrielle JEANGERARD-NORMAND, Mme Soizic RICHARD, Mme Renée IVON, M. Bertrand du PASSAGE, M. Franck THEVENOT, M. Loïc SAUTREAU

Absents : Mme Jeannine DELVOYE, Mr Philippe PICQ

- Embauche d'une femme de ménage



Pour faire suite au Conseil Municipal du 09/11/2024 et au départ de la femme de ménage, il est décidé d'embaucher, aux mêmes conditions, à compter du 01/02/2025, Mme Victoria PARFITT, en CDD pour 3 ans, renouvelable.

- Prise en charge des frais annuels de scolarité d'un élève de Merry sur Yonne à l'école de Clamecy

Conformément à la convention signée en début de scolarité, le Conseil valide la prise en charge des frais de scolarité d'un élève de Merry sur Yonne à l'école de Clamecy.



- Demande de participation **financière** à la classe verte de l'école de Mailly la Ville

Donnant suite à une demande de participation financière à la classe verte de l'école de Mailly la Ville, pour un enfant de Merry la fréquentant, le Conseil accorde une subvention de 150€ conformément à ce qui est fait habituellement.

## Situation du camping



A la suite du contrôle effectué par la sous-commission départementale de sécurité des terrains de campings et de stationnement de caravanes, lors de sa visite du 10 septembre 2024, un avis défavorable a été émis. Le procès-verbal de la sous-commission départementale de sécurité des terrains de campings et de stationnement de caravanes du 29 novembre 2024 a été présenté au Conseil Municipal par M. le Maire. Différentes préconisations sont imposées à l'exploitant pour permettre la poursuite de l'exploitation et il appartient à M. le Maire de lui notifier par un arrêté. Après discussion, le conseil émet le souhait qu'un délai soit accordé à l'exploitant pour lever l'ensemble des prescriptions relevées par la sous-commission. Le terme souhaité pour ce délai est le 31 mars 2025. M. le Maire indique qu'il en tiendra compte dans son arrêté.

- CCAVM : avenant à la convention du Service commun "instruction des autorisations du droit des sols"

M. le Maire fait part du mail de la CCAVM concernant l'avenant à la convention mise en place d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols (PC, DP, CU ...).

Après discussion, le Conseil décide d'approuver ledit avenant.

- CCAVM : projet de solarisation du patrimoine public et autoconsommation collective



M. le Maire fait part au conseil d'un courrier de la CCAVM relatif à la solarisation du patrimoine public. Pour la commune, compte tenu du classement du site du Saussois et de l'église, un quelconque projet de solarisation du patrimoine public n'est, en l'état actuel de la réglementation, pas envisageable.

- Régime indemnitaire des employés municipaux

Mr le Maire rappelle le fonctionnement du régime indemnitaire des employés. Après en avoir débattu, le Conseil a entériné une revalorisation des indemnités des deux employés municipaux en prenant en compte le taux de l'inflation, leur situation et leur implication.

- SDEY (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne) : travaux sur l'ensemble du territoire

Le Conseil accepte de participer aux travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY.

- Questions diverses

Location du garage de la Commune => Mr Thevenot fait part de la demande d'un habitant pour la location temporaire du garage de la commune. Le Conseil est favorable et charge M. le Maire de vérifier le problème de l'assurance.

Archives => Le rapport d'inspection des archives départementales (inspection du 12/12/2024), a constaté des anomalies au niveau notamment du stockage de très anciennes archives de la mairie. Aussi, il a été décidé de faire appel au « service archives » du Centre de Gestion du Département (CDG89) pour faire un premier bilan et de nous établir un devis. A suivre....

Promotion de la secrétaire => M. le Maire fait part au conseil de la promotion, en date du 01/01/2025, de Mme Laurence GAUJOUR-RAULT en tant que Rédacteur, après un examen particulièrement sélectif des demandes.

Un très grand bravo à Laurence !!!

Le Conseil Municipal l'a vivement félicitée.

- Tour de table

M. Loïc SAUTREAU :

- Demande, pour les travaux du Saussois, si des aménagements, notamment de marquage, sont prévus  
=> oui les aménagements sont prévus mais les travaux ne sont pas terminés en raison du mauvais temps.



- abattage des sapins entre les 2 ponts, quels aménagements ? => terrains appartenant à VNF



Mme Soizic RICHARD : RAS

Mme Renée IVON : RAS

Mme Gabrielle JEANGERARD-NORMAND : demande si l'aménagement du parking du Saussois est bien en conformité avec ce que nous avons vu sur plan => une réunion de pré-réception est prévue le 06 février.

M. Bertrand du PASSAGE : signale que le ramassage des poubelles se fera tous les 15 jours même en période estivale.

M. Franck THEVENOT :

- Signale le changement d'emplacement des poubelles pour les résidences secondaires du bourg : à partir du 12/02/2025 elles seront situées sur le parking en face de la mairie.

- Demande si l'assurance de la commune couvre les bénévoles qui œuvrent pour elle. Après vérification auprès de l'assureur, les bénévoles ne sont pas couverts par l'assurance de la commune. Ils ne peuvent l'être que personnellement ou par une association les regroupant.



- Propose la mise en place d'un panneau pour signaler le défibrillateur : un panneau sera commandé M. le maire indique qu'à la demande de plusieurs habitants une formation à l'usage du défibrillateur sera organisée par la Protection Civile.



- Demande où en est l'affaire DUVAL (préjudice subi par la commune, il y a bientôt 10 ans, lors des travaux réalisés sur l'aire de jeux suite à la déconfiture financière de la société Bourgogne Construction). M. le Maire indique que la plainte, déposée par ses soins, au nom de la commune, contre M. DUVAL est toujours, d'après le Parquet, en cours d'instruction et qu'il relancera, une fois de plus, M. le Procureur de la République, à ce propos.